

• Quelles aides pratiques peuvent apporter le CCAS? Les CLIC?

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

- ✓ L'aide légale qui, de par la loi, est sa seule attribution obligatoire ;
- ✓ l'aide sociale facultative et l'action sociale, matières pour lesquelles il dispose d'une grande liberté d'intervention et pour lesquelles il met en œuvre la politique sociale déterminée par les élus locaux ;
- ✓ l'animation des activités sociales.

LE SERVICE DE SOUTIEN A DOMICILE (CCAS ANGERS)

Pour les personnes qui ne peuvent pas faire seules, qui ont besoin d'aide régulière ou passagère.

Aide et soutien à domicile

- ✓ Aide à la vie quotidienne
- ✓ Soutien relationnel et social
- ✓ Aide pour les toilettes simples (non thérapeutiques)

Accompagnement, aide à la mobilité, vie sociale

- ✓ Accompagnement à la promenade, aux courses
- ✓ Sorties, séjours, animations adaptées pour les plus fragiles
- ✓ Des prestations d'accompagnement individualisé (par exemple : chèque domicile liberté)
- ✓ Aide aux aidants

Restauration à domicile

- ✓ Intervention de l'aide à domicile pour la confection des repas et aide à l'alimentation
- ✓ Accompagnement vers les restaurants des résidences du CCAS
- ✓ Portage de repas à domicile pour les personnes fragiles

Les deux types d'intervention pour l'aide à domicile

- ✓ Le prestataire : Le CCAS est employeur de l'intervenant à domicile. Le service est garant de la qualité de la prestation
- ✓ Le mandataire : La personne aidée est employeur de l'intervenant à domicile ; Le service aide la personne âgée à assumer ses obligations d'employeur.
- ✓ Il existe par ailleurs d'autres prestataires à domicile (associatifs ou privés) qui proposent des services identiques.

LE CLIC : LE CENTRE LOCAL D'INFORMATION ET DE COORDINATION

Le Centre Local d 'Information et de Coordination a vocation à être un lieu ressource pour les personnes âgées et leur entourage ; un lieu d'accueil, d'information et d'orientation qui conseille et délivre des renseignements complets sur les différents services existants à Angers.

- ✓ Soutien dans la vie quotidienne
- ✓ Services de nuit / garde malade
- ✓ Se faire soigner
- ✓ Conserver son autonomie
- ✓ Se restaurer
- ✓ Installer une téléassistance
- ✓ Hébergement temporaire / accueil de jour
- ✓ Accueillant familiaux
- ✓ Les résidences autonomie
- ✓ Les EHPAD
- ✓ Etat de santé qui nécessite une aide constante
- ✓ Prise en charge et aide financière